

Swiss Ski Marathon Kandersteg



REGLEMENT DU CONCOURS 2026

1. Dates et heures de départ

Samedi 21 / dimanche 22 mars 2026

Blocs de départ 03.00 / 04.00 / 05.00

Distribution des dossards : Samedi 21 mars 2026, 15.00 – 17.30 h aux Gemeindesaal Kandersteg.

Départ : se présenter au départ au moins 30 minutes avant l'heure souhaitée. L'heure et le mode de départ peuvent être adaptés aux conditions d'enneigement et météorologiques par la direction de course.

2. Conditions de participation

L'épreuve se dispute par équipe de deux coureurs ou coureuses, trois pour l'entraînement à la PDG. Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes. Les équipes mixtes seront classées dans la catégorie hommes correspondante. Le classement comprend les catégories suivantes :

Dames :	Un classement	
Séniors I	Age total des deux concurrents	jusqu'à 75 ans
Séniors II	Age total des deux concurrents	de 76 ans et plus

** Pour les équipes de trois (PDG), la moyenne d'âge est calculée sur deux concurrents.

Age minimum des concurrents : 18 ans

3. Inscription / Finance d'inscription

Les inscriptions se font au moyen du formulaire en ligne sur internet au plus tard jusqu'au 15 mars 2026. Elles seront prises en compte selon leur ordre d'arrivée. Le nombre des participants est limité. **L'inscription passe de provisoire à définitive dès le versement de la finance d'inscription.** Le montant de la finance d'inscription se monte à **CHF 130.00 par concurrent, ou CHF 260.00 par équipe, ou CHF 390.00 par équipe de 3.** En cas d'annulation de la course, une partie seulement de la finance d'inscription sera remboursée, compte tenu des frais d'organisation déjà engagés. La finance d'inscription ne sera remboursée que pour des motifs valables, justifiés par écrit. Les équipes qui ne se présentent pas au départ ou qui sont incomplètes n'auront pas droit au remboursement.

4. Assurance

Chaque concurrent doit être couvert par une assurance accident et responsabilité civile en haute montagne, avec une assistance par hélicoptère. Nous recommandons ici la carte de donateur de la REGA. **Chaque concurrent renonce à toute revendication de responsabilité civile envers l'organisateur et signe personnellement une décharge.**

Swiss Ski Marathon Kandersteg

5. Logement

Les participants s'occupent eux-mêmes de leur logement. Ils peuvent s'adresser à l'office du tourisme de Kandersteg, (033 675 80 80) pour obtenir des informations sur les dortoirs ou hôtels.

6. Subsistance

- Des boissons chaudes, froides et énergétiques sont proposées avant le départ, à l'arrivée, ainsi qu'aux postes de contrôle 2, 7 et 9,
- Pendant la course, chaque équipe est responsable de sa subsistance.

7. Organisation sanitaire

- Les postes sanitaires sont installés à l'arrivée ainsi qu'aux postes de contrôle 2, 7 et 9

8. Parcours : Voir le plan du parcours et le profil des dénivelés-

9. Postes de contrôle : La carte de contrôle doit être timbrée aux postes 2, 6, 7, 8, 9, 10, et 2.

10. Ultimes temps de passage aux postes suivants :

Poste 7	Lämmernhütte	0900	Course A	Super skimara
		1000	Course B	Skimara
Poste 9	Daubensee	1030	Course A	Super skimara

11. Considérations générales et sécurité sur le parcours

- Dès le départ et sur tout le parcours, l'ARVA doit être placé sur « Emission » ; et porté au plus près du corps, non visible. Il ne sera commuté sur « Réception » qu'en cas de recherche.
- Dès le poste de contrôle 2 « Schwarnbach » jusqu'à l'arrivée « Sünnbühl » les équipes devront porter obligatoirement le baudrier équipé d'un assurage autonome préparé (cordelette et mousqueton).
- Chaque équipe se déplacera groupée, comme une cordée en montagne, avec son matériel complet, et sans aide extérieure.
- Chaque concurrent doit porter son dossard de manière bien visible sur la cuisse droite.
- Chaque concurrent est tenu de porter assistance à une personne accidentée ou en danger. Toute autre forme d'assistance est interdite.
- Certains passages obligés sont marqués spécialement. Il est impératif de suivre les instructions sans les modifier.
- Les équipes qui ne se présenteraient pas aux postes de contrôle cités dans le règlement dans les délais impartis seraient éliminées.
- Toutes les équipes doivent passer tous les postes de contrôle ainsi que la ligne arrivée groupées (intervalle de 10 m), le numéro bien visible. Le chronométrage se fait à la seconde et le temps à l'arrivée est pris lors du passage du deuxième concurrent.
- Les aires de changement et les postes de contrôle sont réservés aux concurrents et aux organisateurs
- Les instructions données aux postes doivent être suivies. **Celles relatives à l'utilisation d'une corde fixe sont impératives.**
- Une équipe n'est autorisée à quitter un poste que lorsqu'elle est complète et que son passage a été enregistrée par le personnel. La carte de course doit avoir été poinçonnée au bon endroit.
- Une équipe rattrapée doit libérer la trace si on le lui demande.
- Tout concurrent est tenu de suivre le balisage sous peine de disqualification.
- Un ski ou un bâton défectueux peut être remplacé.
- Une équipe en difficulté peut abandonner de son propre chef ou être mise hors course sur décision de l'organisateur. En cas d'abandon, l'équipe doit s'annoncer au poste de contrôle le plus proche et suivre les instructions qui lui sont données. Si l'un des membres d'une équipe abandonne, l'autre n'est pas autorisé à poursuivre seul.

Swiss Ski Marathon Kandersteg

- Toute équipe qui abandonne doit s'annoncer au poste le plus proche et faire enregistrer son abandon. Elle se rendra, si possible par ses propres moyens, à l'arrivée « Sunnbühl ».
- L'équipe n'est pas autorisée à quitter le secteur de la course ou de rejoindre, par exemple, une cabane. Le personnel des postes de contrôle concernés s'occupe des équipes qui abandonnent. Ces dernières se conforment sans réserve aux instructions.
- Le non-respect du règlement et des instructions données par les organisateurs entraîne la disqualification
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou les dispositions du règlement en cas de mauvais temps ou de danger d'avalanche, voire d'annuler la course.
- Chaque concurrent est tenu de respecter l'environnement, notamment en emportant tous ses déchets.
- La direction de la course peut en tout temps procéder à un contrôle antidopage.
- Les concurrents sont responsables de suivre la bonne trace à l'aide de l'extrait de carte.

12. Equipement

Par concurrent :

- Une paire de skis d'au moins 60 mm de largeur au patin avec des carres métalliques sur toute la longueur
- Une paire de bâtons avec des rondelles en plastiques.
- Baudrier
- Une cordelette (9 mm) d'au moins 1 m de long avec mousqueton pour l'assurage sur cordes fixes en via ferrata
- Une paire de peaux de phoque
- Casque obligatoire
- Une lampe frontale
- Un appareil de recherche de victimes d'avalanches (ARVA/DVA)
- Un sac à dos
- Une pelle à neige 20 x 20 avec un manche de 40 cm minimum
- Une sonde
- Trois couches de vêtements pour le haut dont une veste coupe-vent
- Une couverture de survie
- Un bonnet, une paire de gants et une paire de lunettes de soleil
- Subsistance pour la durée de la course, librement choisies.

Par équipe :

- Une paire de peaux de phoque de rechange
- Un altimètre *
- Une boussole *
- Une paire de lunettes de soleil de rechange
- Une pharmacie de poche
- Un extrait de carte du parcours
- * Altimètre et boussole intégrés dans une montre-bracelet autorisée

Le matériel doit être contrôlé avant le départ. D'autre part, les organisateurs peuvent procéder à des contrôles ponctuels pendant la course. Les équipes qui ne respectent pas ces exigences seront disqualifiées.

13. Communications le samedi 21 mars 2026

- **18h00** : Information pour les coureuses et les coureurs (**présence obligatoire** !) au « Gemeindesaal ».
- Des communications officielles de la direction de la course ainsi que des classements intermédiaires inofficiels seront affichés dans l'aire d'arrivée. Les participants sont personnellement responsables d'en prendre connaissance.

Swiss Ski Marathon Kandersteg

14. Proclamation des résultats/ Prix

- La proclamation des résultats a lieu à Kandersteg à 14h00.
- A l'issue du Swiss Ski Marathon un classement est publié sur internet.
- Les trois premières équipes classées de chaque catégorie reçoivent un prix spécial.
- Chaque participant recevra un prix souvenir.
- D'autres prix en nature seront tirés au sort parmi les concurrents présents.

15. Jury /Réclamation

Toute réclamation devra être déposée par écrit au plus tard une heure après la fin de la course, au bureau du concours. Le jury du concours décidera si la réclamation est recevable ou non.

Kandersteg, le 17 Août 2025

CO du Swiss Ski Marathon Kandersteg